

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

QUARANTE-CINQUIEME SESSION

RESOLUTION N° 619 (XLV)

(adoptée par le Conseil à sa 328^e séance, le 18 novembre 1980)

**RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SEPTIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE)
DU COMITE EXECUTIF**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Rappelant la décision formulée dans la résolution N° 616 (XLIV) de ne tenir qu'une session ordinaire du Conseil en 1980,

Rappelant aussi que le Comité exécutif a été invité à se réunir en session extraordinaire dans le courant du mois de mai 1980 et à prendre toutes les mesures qui paraîtraient nécessaires conformément aux paragraphes e) et f) de l'article 11 de l'Acte constitutif,

Ayant reçu et examiné le Rapport sur la cinquante-septième session (extraordinaire) du Comité exécutif (MC/1303),

Décide :

1. De prendre note, avec reconnaissance, du rapport du Comité exécutif ;
2. De prendre note du Rapport du Directeur sur les travaux du CIME en 1979 (MC/1300 et MC/1300/Add.1) ;
3. De prendre note du Rapport du Sous-comité pour la coordination des transports (MC/1302) ;
4. D'approuver le Rapport financier 1^{er} janvier – 31 décembre 1979 (MC/1301 et MC/1301/Corr.1).